

# COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2019

Le ONZE SEPTEMBRE deux mil dix neuf, à dix-huit heure trente, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS, Maire.

**Présents :** Mmes Catherine GALLOIS, Michèle LESAGE, Anabelle CRINON, Mrs Philippe BREUIL, Benoit FOURNAISE, Christophe CHAPUT.

**Représentés :** Mme Josiane HOSSE représentée par Mme Catherine GALLOIS  
Mme Chantal GERARD représentée par M. Benoit FOURNAISE

**Absents :** M. Régis LONGIERAS, Mme Melinda GAMEIRO-COSTA

Le Procès-verbal, de la précédente réunion est lu et est signé à l'unanimité des présents et représentés.

### Ordre du jour :

- \* Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 JUIN 2019
- \* Dépose et mise en protection pour restauration future des dalles funéraires - Eglise
- \* Attribution de subventions pour les associations
- \* Création d'un poste d'adjoint technique à temps incomplet - 4 heures hebdomadaires
- \* Questions diverses

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DEPOSE DES DALLES FUNERAIRES L'EGLISE

Madame le Maire expose au conseil Municipal de la nécessité de faire une demande de subvention pour la dépose des dalles funéraires de l'église afin de permettre la poursuite des travaux du contrat rural, à savoir la « réfection des murs intérieurs de la façade Nord ».

A la suite du diagnostic établi par la société ECMH (Etudes pour la Construction des Monuments Historiques) un protocole de dépose et de restauration a été établi et validé par les services de la DRAC d'Ile de France.

Les autorisations de travaux ont été délivrés les 23 avril et 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le montant de la première phase de restauration des dalles funéraires consistant à la dépose et à l'entreposage des dalles est estimé à 69 560,00€ HT, soit 83 472,00€ TTC

Après en avoir délibéré...

APPROUVE : Le programme des travaux pour un montant 83 472,00€ TTC

DECIDE : De déposer une demande de subvention pour le financement de ces travaux

CHARGE : Le cabinet Philippe Rouveau architecte, assisté de M. Thierry LEYNET, architecte du patrimoine d'élaborer le dossier et suivre les travaux de dépose des dalles funéraires

Adopté : à l'unanimité

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré, Vote à l'unanimité le montant de la subvention allouée en 2019 :

JEUNES SAPEURS POMPIERS DE PROVINS	200,00 €
------------------------------------	----------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'allouer AUX JEUNES SAPEURS POMPIERS DE PROVINS la somme de 200 € pour l'année 2019  
Vote à l'unanimité

### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS INCOMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Considérant la nécessité de *créer un emploi d'Adjoint technique* pour effectuer les tâches d'entretien de la mairie, de l'Eglise et salle polyvalente,

Considérant le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De créer un emploi permanent d'Adjoint technique, à temps incomplet à raison de 4 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 05/09/2019

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 05/09/2019

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité

### QUESTIONS DIVERSES

- Vente par l'Etat des aéroports de Paris : Mme le Maire a reçu des courriers pour un soutien relatif à l'opposition de la vente des aéroports de Paris. Une permanence en mairie sera organisée pour informer les administrés de ce dossier.
- Voyage des enfants de CM1-CM2 en Angleterre : Le conseil municipal propose de donner une subvention au RPI pour aider au départ des enfants.

Vu, le 11 septembre 2019

Le Maire,

Catherine GALLOIS

